



Procédure de mise en candidature du Conseil d'administration

Selon les règlements généraux du CQDE, les instructions suivantes sont à suivre afin de poser votre candidature.

Le 27 septembre 2022, au moins trente (30) jours avant l'assemblée générale annuelle, les membres sont informé-es par écrit par le conseil d'administration du début de la période de mise en candidature.

Pour poser votre candidature à l'assemblée générale annuelle du **27 octobre 2022**, vous devez respecter les règles suivantes :

- Vous devez être membre du Centre québécois du droit de l'environnement et avoir acquitté la cotisation quinze (15) jours avant l'assemblée générale annuelle des membres, soit au plus tard **le 12 octobre 2022** ;
- Vous devez obtenir le soutien d'un-e (1) administrateur-trice ou de cinq (5) membres ;
- Vous devez déposer votre candidature au plus tard dix (10) jours avant l'assemblée générale annuelle des membres, soit au plus tard **le 17 octobre 2022** :

Veillez faire parvenir votre candidature (CV ou lien vers votre profil LinkedIn + 1 photo portrait + 1-2 paragraphes présentant votre motivation à rejoindre notre conseil d'administration) à info@cqde.org.

Le 17 octobre 2022, dix (10) jours avant l'assemblée générale annuelle, la liste des membres habiles sera dressée et les membres informé-es de leur statut.

Le 21 octobre 2022, cinq (5) jours avant l'assemblée générale annuelle, la liste des candidats sera mise à la disposition des membres.